

Les indésirables du bac vert

Mai 2017 - Saviez-vous que plus de 90 % de tout ce qui est mis dans le bac de récupération (bac vert ou bleu) est recyclé et transformé et que les 10% des matières non recyclables qu'on y retrouve nuisent au bon fonctionnement des centres de tri et représentent des coûts importants. Ces centres sont conçus pour trier seulement le papier et carton, les contenants et emballages de plastique, les contenants et bouteilles de verre ainsi que le métal.



Matières à ne jamais déposer dans le bac de récupération



- Contenants et emballages de plastique portant le numéro 6.
Toutefois, veuillez noter que le polystyrène (styromousse) qui est aussi représenté par le numéro 6 peut être apporté à l'écocentre de la RiDR. Les contenants doivent être propres.



- Contenants et emballages de plastique non identifiés du ruban de Möbius;
- Sacs, emballages et pellicules de plastique **non souples** (sacs de plastique plus raides et qui ne s'étirent pas).
Par exemple : les sacs de céréales, de croustilles, de barres tendres, de tablettes de chocolat, etc.
Les sacs d'épicerie, de pains tranchés ou encore qui recouvrent les vêtements à la sortie du nettoyeur peuvent être déposés dans le bac de récupération, toutefois il est très important de les regrouper dans un sac transparent et bien noué;

- Tout autre item de plastique qui n'est pas un contenant.
(jouets, rasoirs jetables, toiles de piscine, boyaux d'arrosage, cartables, mobiliers de jardin, pièces de voiture, etc.);
- Papiers et cartons, mouchoirs et essuie-tout **souillés**, ainsi que les papiers parchemin.
Ces matières pourront être déposées dans le bac brun mais pour l'instant ces matières vont dans le bac noir;
- Papiers et cartons cirés, plastifiés, sablés, d'aspect métallisé, papiers peints, autocollants, couches, photos;
- Vitres, fenêtres, verres à boire, coupes à vin, tasses, vaisselle, miroirs, céramique, poterie, pyrex, outils, gros objets en métal, bicyclettes, barbecues, pièces de voiture;



- Ampoules, bonbonnes de propane, bouteilles en aérosol, extincteurs, tubes fluorescents, reste de peinture et solvant, etc.
Ces matières représentent des résidus domestiques dangereux (RDD) et doivent être rapportées à l'écocentre de sa municipalité ou de la RI



C'est à nous de faire la différence!

Pour obtenir plus d'information ou visionner le clip vidéo *Les indésirables du bac vert* consulter la section *Matières recyclables* sur le site Web www.ridr.qc.ca

